



Prenez un selfie insolite aux côtés d'une statue emblématique

LE SOIR MUSEUM PASS MUSEES



LE SOIR

Pierre Pierre

Opinions Podcasts Politique Société Monde Économie Sports Culture MAD Planète Santé L'ENA Repense

ACCUEIL • CULTURE

Frank Vandenbroucke: «Les bookers, les managers, les commerciaux ne sont pas des artistes»

Le ministre des Affaires sociales a précisé le périmètre de la protection des artistes : la contribution artistique doit être « irremplaçable ». Pas question d'étendre le statut hors noyau artistique professionnel.

Article réservé aux abonnés



Frank Vandenbroucke: «Il faut être très très clair, dans l'intérêt des travailleurs des arts. Sinon il y aura dilution totale du domaine d'application de ce projet de loi.» - Belga.

Journaliste au service Culture Par Alain Lallemand

Publié le 19/10/2022 à 18:57 | Temps de lecture: 6 min

Le facteur qui porte la partition de Mozart est aussi indispensable que Mozart, l'imprimeur qui diffuse cette partition est lui aussi indispensable. « Mais le facteur n'est pas un artiste, l'imprimeur n'est pas un artiste. » La distinction a été apportée ce mercredi au Parlement par le ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke (Vooruit), peu avant que la commission des Affaires sociales vote son projet de loi instituant une « Commission du travail des arts », commission qui sera appelée dès l'an prochain à distinguer qui peut bénéficier d'une attestation de « travailleur des arts » et de la protection sociale dévolue aux artistes.

Quel périmètre ? Doux dedans, dur dehors

Le périmètre du futur « statut d'artiste » était ce mercredi l'une des questions brûlantes, comme nous l'expliquait en début de semaine la présidente de la commission parlementaire, Marie-Colline Leroy (Ecolo) : « Tout ce que le ministre apportera comme précision pourra être invoqué par la future Commission des arts lorsqu'elle entrera en fonction. » Et qu'a dit Vandenbroucke ce mercredi ? Selon sa vision, les artistes forment « un groupe délimité, le plus inclusif et flexible possible à l'intérieur de ce groupe, mais pour y arriver il faut délimiter ce groupe », fût-ce, cette fois, de manière exclusive.

À lire aussi | Statut d'artiste: la réforme de la commission est vraiment lancée

« Au sein de la pratique artistique professionnelle, les artistes, les techniciens artistes avec des contributions artistiques et techniques nécessaires ou de soutien sont égalisés. Mais il est également très clair que n'entrent pas en compte l'administration, le commerce, la communication. Je ne les accepte pas (comme artistes). Les bookers qui développent l'activité commerciale, les managers, ce n'est pas une activité artistique. Il y a une délimitation claire. La question n'est pas de savoir si une profession est "nécessaire", mais si elle peut être considérée comme indispensable pour la création artistique. »

Pour le ministre, « la notion est celle d'irremplaçabilité ». L'activité d'apporter des câbles, les lumières et les trépiers n'est pas en soi suffisante, ce n'est pas une contribution technique artistique. Il faut être très très clair, dans l'intérêt des travailleurs des arts. Sinon il y aura dilution totale du domaine d'application de ce projet de loi ».

Newsletter MAD

Chaque mercredi, retrouvez les sorties cinéma de la semaine et la sélection du meilleur de l'agenda culturel.

Je m'inscris



Un cadastre évolutif

L'autre précision attendue par le Parlement concernait le futur cadastre « vivant » des artistes. La Commission des arts devra partir de la jurisprudence actuelle, mais avec quelle liberté ? « Moi, je lis clairement dans les textes que la jurisprudence est une base », explique Marie-Colline Leroy, « mais qui n'enferme pas toute l'activité à venir de la nouvelle Commission des arts. Ce n'est qu'un début de cadastre, il doit être un cadastre vivant ».

À lire aussi | Statut d'artiste: en pratique, que contient l'accord?

Sur ce point, le ministre Vandenbroucke le rejoint : « Il y a un cadre évolutif. C'est un choix conscient, le projet de loi ne se base pas sur des fonctions, mais sur la nature intrinsèque et le caractère de l'activité (présentée comme artistique). Certains éléments de travail artistique deviennent de plus en plus importants. Suivre un critère de fonction ne serait pas la bonne manière : les descriptions de fonction – qu'on trouve dans les commissions paritaires – sont un peu datées. Il ne faut pas qu'il y ait confusion : on veut un cadastre vivant, cela n'implique pas une liste fermée de fonctions. La Commission des arts devra prendre des décisions au sein du cadre déterminé dans la loi, mais dans sa composition bilingue élargie, elle pourra décider d'ajuster les critères utilisés dans le passé. Davantage d'aspects du travail artistique seront pris en compte. »

Une commission renforcée

Comment s'assurer que la Commission des arts pourra faire le job ? Un budget a été alloué pour renforcer l'actuelle Commission artistes (future Commission du travail des arts) : douze équivalents temps plein supplémentaires sont financés, dont deux juristes, un expert en culture et un business analyst. Deux premiers agents entrent en fonction le 15 octobre et le 1er novembre, l'expert culture et un agent IT entrent en fonction ce 1er décembre. Le recrutement et la formation des autres agents se feront au cours de 2023.

À lire aussi | Les droits d'auteurs expliqués aux non-juristes

Pas un mot sur les défraiements perçus par les membres artistes (Le Soir de samedi), si ce n'est un rappel : « Les fédérations proposent des gens pour siéger à la commission, mais ces gens sont des experts, ils ne représentent pas les fédérations. » Sous-entendu : cette indépendance justifie le recours à des jetons de présence. Il semble qu'il existe peu d'autres voies.

L'une des inquiétudes parlementaires portait sur la digitalisation des dossiers que les artistes devront déposer auprès de la Commission des arts. Ne faut-il pas mieux informer les artistes, voire les former, suggérait Marie-Colline Leroy ? Là, le ministre botte en touche : le secteur a « l'habitude de créer des dossiers », « le secrétariat de la commission viendra en aide aux demandeurs », d'ailleurs « un soutien élargi aux artistes serait une responsabilité des communautés ». Interrogé sur la nécessité de guichets d'information physiques, « ce ne sont pas des compétences fédérales. Il existe déjà un Kunstpunt en Flandre et, à Bruxelles, il y a une enquête pour la mise en place d'un guichet unique ».

Budget et flexijobs

L'actualité budgétaire s'est elle aussi invitée dans les débats : en matière de protection d'artistes, que reste-t-il des ambitions du gouvernement si le conclave budgétaire de la semaine passée décide de raboter 60 millions d'euros sur le budget de 75 millions prévus pour la protection des artistes, et si les flexijobs sont étendus à la culture ? Face aux questions de Nadia Moscufo (PTB) et Catherine Fonck (Les Engagés), Frank Vandenbroucke a été doublement rassurant : pour le budget, « il s'agit d'une correction technique sans aucun impact sur la réforme du statut de l'artiste. La réforme est entièrement couverte par le budget disponible, tous les budgets nécessaires ont été confirmés ». Quant aux flexijobs culturels, ils concernent exclusivement l'événementiel (CP304), « et on ne parle pas de personnes avec des tâches artistiques, technico-artistiques ou de soutien ».

La commission des Affaires sociales a voté à une large majorité chaque article du projet de loi Vandenbroucke, rejetant les amendements élaborés par le secteur et déposés par Les Engagés. Cependant, à la demande de la N-VA, il y aura une deuxième lecture du texte de loi et une note législative des services parlementaires, en raison de l'avis rendu par l'Autorité de protection des données. Le vote en plénière de la loi est attendu vers la mi-novembre.

Aussi en Culture



Crénom! Jean Teulé est mort

Par Jean-Claude Vantroyen



Entretien | Fabrice Murgia: «En tant que metteur en scène, il faut s'adapter et rester vivant»

Par Gaëlle Moury



«We Love David»: on t'aime Sharko!

« We Love You David » est le neuvième album du trio qui retrouve ses premières sensations.

Par Thierry Coljon



On se lève tous pour Raymond

Par Nicolas Crousse



Présenté par Atout-France La Bourgogne en automne ? Des balades autour de lacs et en forêt à tout moment de la journée

Voir plus d'articles

À la Une



Crise énergétique: les Vingt-Sept s'accordent sur un cadre de travail... Reste à le remplir

Par Véronique Lamin



Zelensky: «La Russie prépare le terrain pour une catastrophe de grande ampleur»



Bruxelles: le prix des titres-services pourra monter jusqu'à 12 euros en 2023

Par Julien Thomas

LE SOIR Le meilleur de l'actu directement dans votre boîte e-mail! Je m'inscris



«En 5 mois, vous avez gaspillé 3 ans»: le colère gronde chez les supporters d'Anderlecht (photos)



Humeur | Au Maroc, la Belgique égratigne la liberté de la presse

Par Pauline Hofmann

Besoin d'inspiration pour une escapade passionnante? LE SOIR MUSEUM PASS MUSEES

LE SOIR Reprenons notre quotidien

L'actu tous les jours grâce à notre newsletter

S'inscrire aux newsletters

Retour en haut du site

LES SECTIONS DU SITE

- Belgique, Monde, Économie, Images, Culture, Opinions, Techno, Sciences et santé, So Soir, Soirmag, Archives, Le choix de la rédaction, Dossiers

LES SERVICES

- Bourses, Trafic, Météo, Programmes télé, Club du Soir, Nous contacter, RSS, Les voyages du Soir, La boutique SoSoir, Petites annonces, Annonces immobilières

GROUPE ROSSEL

- Gocar, Bons plans, Comparateur, Guides d'achat, Codes promos Belgique, Faire-part et cartes de vœux, Photobook, Les Œuvres du Soir, Toutes nos archives, Gérer les cookies, Rossel, Rossel Advertising, References, Cinenews, Out.be, L'Echo, Sudinfo, Metro, Kotplanet.be, Grenz Echo, La Voix du Nord, Vlan, Rendez-vous, En mémoire, Sillon belge, App Store Optimization, ImmoVlan, VLANSHP

SUIVEZ LE SOIR Facebook Twitter Instagram Flux RSS